



LES SPÉCIFICITÉS DE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC)

Désignation obligatoire que si **deux de ces seuils** sont dépassés :

- Total de bilan : 4 000 000 €
- CA HT : 8 000 000 €
- 50 salariés



NOMBRE D'ASSOCIÉS

Pas de maximum d'associés, ni de minimum. En cas d'associé unique, il s'agira d'une SASU.

La responsabilité du ou des associés est **limitée à leurs apports**.

PRÉSIDENT

Peut aussi bien être une **personne physique** qu'une **personne morale**.

Les **responsabilités civiles et pénales** seront supportées par le **dirigeant** de la personne morale.

CAPITAL SOCIAL

La loi n'impose **pas de capital social minimum** pour créer une SAS.

En pratique, un **capital de 1 euro symbolique** est suffisant pour créer la société mais il est **recommandé de prévoir plus**.

